Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 035-213500572-20251203-2025_083-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2025-083
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 1 Décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 25 Novembre 2025) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents : MORAZIN Roger, CHAUDAGNE Michel, RUAULT-DUBORD Marie-Claire, SOULAINE Franck, MAFILLE Lauriane, SALMON Patrice, TESSIER David, GUEHO Fabrice, HIREL Erwan, HOUSSAIS Sylvie.

Absents excusés : Emilie BERNARDIN CORBES.
LEBRET Louisette,
LARCHER Ghislaine a donné pouvoir à Monsieur MORAZIN Roger.
GADONNEIX Serge a donné pouvoir à Madame HOUSSAIS Sylvie.

Secrétaire de séance : Mr SOULAINE Franck.

Objet : Adhésion Office de Tourisme Vallons en Bretagne :

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune peut adhérer à l'office de Tourisme Vallons en Bretagne (Vallons de Haute Bretagne Communauté).
- L'intérêt pour la commune de promouvoir son attractivité touristique, culturelle et patrimoniale,
- Le rôle essentiel de l'Office de Tourisme dans la valorisation et la promotion des activités et événements locaux (site internet, supports papiers, réseau sociaux, base de données.
- L'opportunité de bénéficier d'animations de réseaux, programme d'ateliers, accompagnement individuel ;
- Les statuts de l'Office de Tourisme prévoyant la possibilité pour les collectivités territoriales de devenir adhérentes,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les votes ont été les suivants :
- Présents : 10
- Nombre de votants : 12 dont 2 pouvoirs
- Pour : 12 dont 2 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- D'adhérer à l'Office de Tourisme [Vallons de Haute Bretagne Communauté pour l'année 2026 afin de bénéficier de ses actions de promotion touristique et des services qu'il propose.
- D'autoriser le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 95 euros au titre de cette adhésion, conformément aux conditions définies par l'Office de Tourisme.
- De mandater Monsieur le Maire pour représenter la commune auprès de l'Office de Tourisme et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'adhésion.

Fait à La Chapelle-Bouëxic,
Le 3 Decembre 2025
Le Maire,
Roger MORAZIN

COMMUNE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC (I.-&-V.)